



RECULS SOCIAUX, DEGRADATION DES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES STOP !

La pandémie de Covid19 a mis en avant les limites et les conséquences désastreuses de décennies de politiques libérales menées pour le seul profit des intérêts capitalistes. **Aujourd'hui, l'extension du Pass sanitaire et l'obligation de vaccination en rajoutent sur une politique basée presque exclusivement sur la sanction.**

Si la vaccination a fait ses preuves depuis des années, elle ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. C'est par l'information, la pédagogie, le débat que les doutes peuvent être levés et non par la menace et la contrainte.

Pour la CGT, il ne fait aucun doute que la vaccination du plus grand nombre est essentielle pour sortir de cette pandémie. Elle estime, cependant, qu'il est primordial de convaincre les soignants plutôt que de les contraindre au risque de stigmatiser une profession pourtant déjà bien éprouvée.

La CGT Moselle invite l'ensemble des salariés à signer et partager la pétition en ligne :
<https://www.cgt.fr/actualites/sante/mobilisation/petition-loi-sanitaire-et-regressions-sociales-venir>

POUR :

- le retrait de cette loi et de l'état d'urgence sanitaires ;
- plus de moyens financiers et humains dans les hôpitaux publics, les Ehpad et les services de santé au travail, un débat et une information d'ampleur, des possibilités de se faire vacciner sur le temps de travail, une couverture bien plus importante des centres de vaccination et les embauches nécessaires pour permettre des conditions de travail respectueuses des exigences sanitaires ;
- la levée des brevets au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour la solidarité internationale et la santé publique ;
- l'abandon des lois et projets sur l'assurance chômage et les retraites

La CGT POUR la vaccination mais CONTRE l'obligation !

Depuis plus d'un an, le monde entier est bouleversé par la pandémie de Covid19. Cette crise est multiple et a de nombreuses conséquences dans le domaine de la santé en premier lieu mais, aussi, sur les questions économiques et sociales ainsi que sur le plan de la démocratie.

Elle a mis en avant les limites et les conséquences désastreuses de décennies de politiques libérales menées pour le seul profit des intérêts capitalistes. Une nouvelle fois, nous mesurons l'acharnement mis en œuvre pour inventer de nouvelles contraintes et de nouvelles diversions afin de masquer les échecs successifs face à la gestion de la pandémie. Dernière en date : l'extension du Pass sanitaire et l'obligation de vaccination. Alors que la ministre du Travail affirmait, en novembre dernier, que les mesures barrières

étaient suffisantes pour protéger les salarié.e.s, elle leur impose aujourd'hui un pass sous menace de sanctions.

Le variant Delta fait craindre une nouvelle vague épidémique en France et dans d'autres pays du monde, il ne faut pas la minimiser : les chiffres des nouveaux cas quotidiens sont là.

Nous réaffirmons la position de la CGT sur la vaccination, progrès sanitaire et social partout dans le monde. Le vaccin doit être gratuit pour toutes et tous. Cependant, la vaccination ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Nous avons bien conscience que des doutes existent sur les vaccins. C'est par l'information, la pédagogie, le débat qu'ils peuvent être levés. Certainement pas par la menace et la contrainte.

La CGT POUR une coordination mondiale et la levée des brevets

Une maladie mondiale nécessite une réponse et une coordination mondiale. Nous en sommes pourtant bien loin : seulement 1% des doses ont été administrés dans les pays pauvres. Des pays en capacité de produire des vaccins ne peuvent le faire car ils ne disposent pas des brevets... Nous réaffirmons la nécessité de la levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins dans le monde, tout en étant source de profits inadmissibles.

Nous rappelons les incidences de classe de cette épidémie : Les personnes les plus susceptibles de développer une forme grave du virus se trouvent parmi les classes défavorisées. Viennent ensuite celles qui vivent dans des conditions d'habitation défavorables – avec une surface de moins de 18 m² par personne, les risques de Covid grave sont multipliés par deux –, puis les personnes exposées à une pollution environnementale

significative (urbaine ou industrielle). Ce sont les territoires où vivent les populations les plus aisées qui ont les plus hauts taux de vaccination.



La CGT POUR l'unité des travailleuses et travailleurs

Tout en réaffirmant avec force notre position sur la nécessité de la vaccination, nous nous opposons à toute obligation ainsi qu'à toutes mesures antisociales.

Face au débat actuel, soyons pour la pédagogie et le bon sens. Nous ne devons pas tomber dans le piège qui nous est tendu de la division entre les travailleur.euse.s car les autres enjeux de la période sont les annonces suivantes du président de la République : la réforme de l'assurance chômage, suspendue par le Conseil d'État il y a un mois, qui pourrait bien être remise sur la table dès la rentrée et la réforme des retraites qui serait engagée « dès que les conditions sanitaires seront réunies. »

C'est-à-dire certainement après les élections présidentielles. C'est exactement ce que préconisait le président du Medef, Geoffroy Roux De Bézieux, qui affirmait récemment qu'il fallait passer l'âge de départ en retraite à 64

ans, contre 62 actuellement, mais que la réforme devait être effectuée après l'élection présidentielle. Pour lui, la réforme de l'assurance chômage est plus urgente que celle des retraites.

Il est inadmissible que cette crise sanitaire serve de prétexte à une nouvelle casse sociale et démocratique. Il est inadmissible que les employeurs puissent contrôler l'état de santé des salariés et suspendre unilatéralement leur contrat de travail à la seule présomption de maladie, sans avis du médecin du travail. Il est inadmissible qu'ils puissent interrompre avant leur terme les contrats de travail à durée déterminée et les contrats de travail temporaire. Au final, la loi fragilise encore davantage le contrat de travail et aggrave le rapport de subordination en renforçant le pouvoir des employeurs vis-à-vis des salarié.e.s.

La CGT POUR la mobilisation après le rendu du Conseil Constitutionnel

La CGT prend acte de l'avis du Conseil Constitutionnel sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire et dénonce le manque de courage de ce dernier qui octroie de nouveaux pouvoirs disciplinaires aux employeurs et autorise dorénavant la discrimination sur la base de l'état de santé des salariés. En effet, en ne censurant que la partie relative à la rupture anticipée de certains contrats de travail, plus particulièrement les contrats à durée déterminée et les contrats d'intérim, les Sages portent un nouveau coup aux droits des salariés. Les salariés qui ne pourront présenter de passe sanitaire en bonne et due forme à leurs employeurs se retrouveront sine die sans revenus, sans droits sociaux et sans possibilité de trouver un emploi ailleurs. C'est une sanction totalement inédite et

disproportionnée qui va être désormais intégrée dans le Code du travail qui risque d'avoir à termes des conséquences irrémédiables et néfastes pour le monde du travail. Plutôt que de demander l'égalité de traitement dans la sanction, le Conseil Constitutionnel aurait été inspiré de censurer l'ensemble des dispositions disciplinaires.

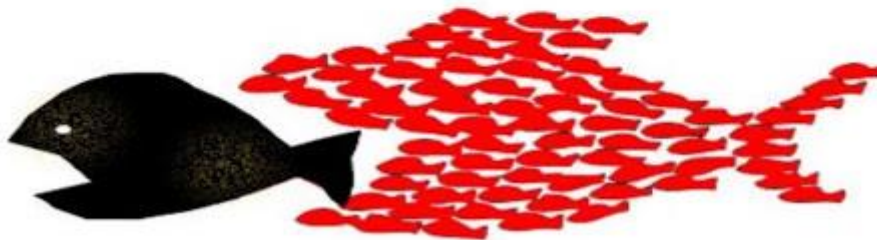


**Ne menez plus le combat SEUL !
ENSEMBLE nous sommes plus forts !
Rejoignez la CGT**

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel. :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à :

Union Départementale CGT

10 rue de Méric, 57050 METZ

☎ : 03 87 75 19 53 ✉ : ud57@cgt.fr